

**Direction de l'Environnement et des situations
d'Urgence (DEU)**

Référence courrier : CODEP-DEU-2025-072961

**Monsieur le Directeur
ORANO NPS - Futura 2
23, Place de Wicklow
78180 Montigny-le-Bretonneux**

Montrouge, le 28 novembre 2025

Objet : Contrôle des transports de substances radioactives

Lettre de suite de l'inspection du 17 novembre 2025 sur le thème de l'organisation et des moyens de crise
Récolelement de l'inspection INSNP-DEU-2024-0260 du 02 juillet 2024

N° dossier (à rappeler dans toute correspondance) : INSNP-DEU-2025-0267

Référence :

- [1] Code de l'environnement, article L. 592-22
- [2] CODEP-DEU-2024-038239 - Lettre de suite de l'inspection INSNP-DEU-2024-0260
- [3] PRO-18-006192 - Armement de l'organisation de crise d'ORANO NPS
- [4] PO-ORN-TRM-CRI1 - Plan d'urgence et d'intervention relatif aux transports de matières et/ou nucléaires
- [5] PRO 20-031563-000 - Organisation de la formation, des exercices et du retour d'expérience
- [6] RAP-25-000186-000 - Bilan des exercices de crise ORANO NPS 2024

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) en référence [1] concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 17 novembre 2025 dans le centre de crise d'ORANO à Chatillon (92), sur le thème "organisation et moyens de crise".

Je vous communique, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection de récolelement avait pour principal objectif d'examiner l'état d'avancement et de prise en compte des demandes formulées suite à l'inspection de 2024 sur le même thème [2]. L'équipe d'inspection s'est attachée plus particulièrement à vérifier la pertinence des modalités de formation et l'entraînement des équipiers de crise, ainsi que de la méthodologie d'établissement du REX des exercices et crises réelles.

L'exploitant a présenté un état des lieux des réponses à la précédente inspection, ainsi que les modalités de suivi de la formation des équipiers de crise.

Au vu des échanges en séance, de l'analyse des documents transmis en amont de l'inspection, et de l'examen par sondage, les inspecteurs considèrent que l'organisation mise en œuvre par ORANO NPS pour la gestion des situations d'urgence est satisfaisante.

Les inspecteurs relèvent la bonne connaissance et la maîtrise par ORANO NPS de son organisation de crise. Les astreintes ont été optimisées afin de tenir compte des effectifs restreints des équipiers de crise, en les limitant à deux postes astreignables, et sont efficacement gérées dans le logiciel KANTREE.

Les inspecteurs ont constaté que le foisonnement associé à la gestion de crise est fonctionnel, en contactant par téléphone les équipiers de crise selon les modalités décrites dans la liste de succession [3].

La formation des équipiers de crise à l'astreinte et les mises en situation sont robustes.

Les modalités de gréement du centre de repli et les interactions avec la FINA ainsi que les exercices allant jusqu'aux phases de récupération et d'assainissement sont des points positifs que les inspecteurs tiennent à souligner.

Vos représentants ont enfin expliqué l'évolution de la fonction « Responsable Transport » en « Expert transport », témoignant de l'efficacité de la prise en compte du REX issu des exercices.

Néanmoins, des améliorations sont attendues en termes de maîtrise documentaire du référentiel de gestion de crise, de formalisation du pilotage des actions issues du REX des exercices, de formalisation de l'organisation spécifique aux transports sensibles et de suivi des formations en détaillant les domaines de compétences/prérequis attendus pour chaque fonction de gestion de crise.

I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Néant

II. AUTRES DEMANDES

REFERENTIEL DE GESTION DE CRISE

Le schéma de gréement du plan d'urgence transport [4] fait apparaître la cellule technique comprenant un « responsable de cellule technique », poste armé en mode réflexe et non astreignable. Le schéma de gréement doit être modifié pour spécifier sans ambiguïté que la cellule technique n'est pas gréée en mode réflexe.

Vos représentants ont indiqué que les fiches missions des différentes fonctions de crise sont en cours de révision et seront finalisées en 2026.

Demande II.1

Modifier les documents du référentiel précités et les transmettre avant le 31/12/2025.

ORGANISATION DE CRISE

L'organisation de crise ORANO NPS repose sur le principe de foisonnement, seuls deux postes étant astreignables, « chef PCD-L » et « responsable Gestion de crise ». À ce sujet, vos représentants ont confirmé que des tensions persistaient en termes d'effectifs sur certains postes tels que ceux de la cellule mobile et en particulier celui de « chef de la cellule mobile », qui ne dispose que de deux équipiers.

Demande II.2

Analyser l'adéquation des effectifs pour les différentes fonctions PUI, ce point ayant déjà été soulevé lors d'une précédente inspection [2]. Transmettre le résultat de votre analyse à l'ASNR.

FICHES REFLEXE

Les fiches réflexe de priorité 1 et 2 ont été transmises à l'ASNR, ORANO NPS s'étant engagé à transmettre les fiches de priorité 3 avant le 31/12/2025. Vos représentants ont précisé que la périmétrie associée à ces fiches n'est pas modifiée, et qu'une revue de certains paramètres tels que les hauteurs de rejets ou les scénarios accidentels est planifiée en 2026.

Demande II.3

Transmettre les fiches réflexes de priorité 3 avant le 31/12/2025.

FORMATION ET ENTRAINEMENTS DES EQUIPIERS DE CRISE

Les inspecteurs ont vérifié par sondage les formations des équipiers d'astreinte de la semaine en cours. Le suivi des formations effectué par ORANO NPS permet de vérifier que les équipiers sont bien formés à l'astreinte et recyclés selon les modalités précisées dans la procédure formation. Cependant, les inspecteurs ont constaté qu'il n'existe pas de modalités définies permettant le suivi de la formation aux postes d'équipiers de crise.

Demande II.4

Définir les modalités de formation initiale et de recyclage des postes d'équipiers de crise et de suivi associé.

PILOTAGE DES ACTIONS ISSUES DU REX DES EXERCICES

Les inspecteurs ont procédé par sondage à la vérification de l'atteinte des objectifs 2025 du bilan 2024 du REX des exercices [6]. Ces objectifs sont correctement suivis mais les inspecteurs notent un manque de formalisation du pilotage associé au suivi de ce plan d'actions.

Demande II.5

Formaliser le suivi du plan d'actions issu du REX des exercices.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASNR

Observation III.1 Le plan d'urgence transport [4] est applicable « dès lors que le groupe ORANO est concerné » et donc en particulier en cas d'un accident impliquant un transport à destination ou au départ du site de Bessines sur Gartempe, des installations LMT et Arcolab. Vos représentants ont indiqué à ce sujet que le dernier exercice impliquant ORANO MED datait de 2023, date à confirmer. Nous vous encourageons à associer ORANO MED à la préparation à la gestion de crise.

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois, et selon les modalités d'envoi figurant ci-dessous**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.



Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L.125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASNR (www.asnr.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé par

La cheffe du bureau de la Sécurité et des Situations
d'Urgence